



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue virtuellement et en direct par webdiffusion le lundi 7 septembre 2021 à 19 h
conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 daté du 26 avril 2020 et
2020-049 daté du 4 juillet 2020 et du décret 799-2021 daté du 9 juin 2021**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA21 13 0205

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA21 13 0206

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA21 13 0207

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2021 À 13 H 30.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2021 à 13 h 30 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Monsieur le maire répond à une question d'une citoyenne qui a transmis sa question par courriel. À 19 h 9, la période de questions est terminée.

CA21 13 0208

MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENT À M. GERLANDO PARISI POUR SES 25 ANNÉES D'ENGAGEMENT ET DE DÉVOUEMENT AU SEIN DU CLUB DE L'ÂGE D'OR PARC COUBERTIN.

ATTENDU QUE les aînés de 65 ans et plus représentent un peu plus de 20 % de la population léonardoise;

ATTENDU QUE le Club de l'âge d'or parc Coubertin offre une programmation d'activités pour les aînés dans l'arrondissement depuis 1974;

ATTENDU QUE ce club contribue à maintenir la population aînée active tout en brisant l'isolement;

ATTENDU QUE M. Gerlando Parisi a participé activement à titre de membre ou de président aux affaires internes du Club de l'âge d'or parc Coubertin pendant 25 ans.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard témoigne de sa plus profonde reconnaissance et offre ses plus sincères remerciements à M. Gerlando Parisi pour ses 25 ans d'engagement et de dévouement au sein du Club de l'âge d'or parc Coubertin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1214077005

CA21 13 0209

MOTION POUR LE 10E ANNIVERSAIRE DU CLUB DES AS.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, l'événement de reconnaissance n'a pas pu avoir lieu;

CONSIDÉRANT QUE le Club des As, qui célébrait en 2020 son 10e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club des As est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en offrant une gamme d'activités sportives destinées à une clientèle spécifique, soit les jeunes ayant une limitation fonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le Club des As collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club des As pour ses 10 années d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.02 1214077008

CA21 13 0210

MOTION POUR LE 10E ANNIVERSAIRE DE CONCERTATION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, l'événement de reconnaissance n'a pas pu avoir lieu;

CONSIDÉRANT QUE Concertation en sécurité alimentaire de Saint-Léonard, qui célébrait en 2020 son 10e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE Concertation en sécurité alimentaire de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en soutenant le développement de services, de projets et d'activités en sécurité alimentaire qui sont complémentaires et adaptés aux besoins de la population;



CONSIDÉRANT QUE Concertation en sécurité alimentaire de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à Concertation en sécurité alimentaire de Saint-Léonard pour ses 10 années d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.03 1214077009

CA21 13 0211

MOTION POUR LE 15E ANNIVERSAIRE DU BUREAU ASSOCIATIF POUR LA DIVERSITÉ ET LA RÉINSERTION.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, l'événement de reconnaissance n'a pas pu avoir lieu;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion, qui célébrait en 2020 son 15e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour répondre aux besoins croissants de la population locale, notamment les nouveaux arrivants et les membres de la communauté arabo-musulmane, en matière de services socioéconomiques, culturels, éducatifs et de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir la diversité culturelle de l'arrondissement et favoriser l'intégration et l'interaction des personnes de différentes communautés et de différentes générations.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion pour ses 15 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.04 1214077010

CA21 13 0212

MOTION POUR LE 15E ANNIVERSAIRE DE GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, l'événement de reconnaissance n'a pas pu avoir lieu;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Multisports St-Léonard, qui célébrait en 2020 son 15e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Multisports St-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir la participation aux activités sportives et récréatives sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Multisports St-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à Gestion Multisports St-Léonard pour ses 15 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.05 1214077011

CA21 13 0213

MOTION POUR LE 15E ANNIVERSAIRE DE CONCERTATION SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE Concertation Saint-Léonard, qui célèbre en 2021, son 15e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE Concertation Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard afin de rassembler des citoyens et des organismes qui désirent travailler à l'amélioration du mieux-être de la collectivité léonardoise;



CONSIDÉRANT QUE Concertation Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour mettre en place les conditions favorables à un climat d'harmonie, de confiance, de transparence et de respect afin de mobiliser le milieu autour d'enjeux précis.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à Concertation Saint-Léonard pour ses 15 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.06 1214077012

CA21 13 0214

MOTION POUR LE 20E ANNIVERSAIRE DU CLUB DE JUDO SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, l'événement de reconnaissance n'a pas pu avoir lieu;

CONSIDÉRANT QUE le Club de judo Saint-Léonard, qui célébrait en 2020 son 20e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club de judo Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir la participation aux activités sportives sur le territoire, notamment en invitant la population léonardoise à pratiquer le judo;

CONSIDÉRANT QUE le Club de judo Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club de judo Saint-Léonard pour ses 20 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.07 1214077013

CA21 13 0215

MOTION POUR LE 20E ANNIVERSAIRE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR 2000.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e 25e, 30e ou 40e 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, l'événement de reconnaissance n'a pas pu avoir lieu;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or 2000, qui célébrait en 2020 son 20e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or 2000 est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour répondre aux besoins croissants de la population aînée en matière d'autonomie et de stimulation intellectuelle et physique;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or 2000 collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club de l'âge d'or 2000 pour ses 20 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.08 1214077014

CA21 13 0216

MOTION POUR LE 20E ANNIVERSAIRE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR FOGLEIE VERDE.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, l'événement de reconnaissance n'a pas pu avoir lieu;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Foglie Verde, qui célébrait en 2020 son 20e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Foglie Verde est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour répondre aux besoins croissants de la population aînée en matière d'autonomie et de stimulation intellectuelle et physique;



CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Foglie Verde collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club de l'âge d'or Foglie Verde pour ses 20 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.09 1214077015

CA21 13 0217

MOTION POUR LE 25E ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE, SECTION SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, l'événement de reconnaissance n'a pas pu avoir lieu;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise des troubles d'apprentissage, section Saint-Léonard, qui célébrait en 2020 son 25e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise des troubles d'apprentissage, section Saint-Léonard, est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en ayant pour mission de faire la promotion et la défense des droits des enfants et des adultes vivant avec des troubles d'apprentissage, dont les TDAH, par des ateliers de formation, des groupes d'entraide, des groupes de soutien à l'apprentissage pour les enfants et des programmes de soutien aux familles;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise des troubles d'apprentissage, section Saint-Léonard, collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'Association québécoise des troubles d'apprentissage, section Saint-Léonard, pour ses 25 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.10 1214077016

CA21 13 0218

MOTION POUR LE 25E ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, l'événement de reconnaissance n'a pas pu avoir lieu;

CONSIDÉRANT QUE la Société Saint-Vincent de Paul de Montréal, qui célébrait en 2020 son 25e anniversaire à Saint-Léonard, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE la Société Saint-Vincent de Paul est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en servant les personnes vivant avec une situation difficile sans égard à leur culture, leur langue ou leur religion afin de favoriser leur dignité, leur autonomie et leur intégration à la collectivité à travers l'accès aux biens de première nécessité, l'aide alimentaire et des programmes d'insertion sociale et de persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Société Saint-Vincent de Paul de Montréal collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à la Société Saint-Vincent de Paul de Montréal pour ses 25 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.11 1214077017

CA21 13 0219

MOTION POUR LE 25E ANNIVERSAIRE DU PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;



CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, l'événement de reconnaissance n'a pas pu avoir lieu;

CONSIDÉRANT QUE le Projet Ado Communautaire en Travail de Rue, qui célèbre en 2020 son 25e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Projet Ado Communautaire en Travail de Rue est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en agissant directement, par l'entremise de travailleurs de rue, auprès des jeunes et des personnes à risque afin de promouvoir de saines habitudes de vie et prévenir des comportements à risque;

CONSIDÉRANT QUE le Projet Ado Communautaire en Travail de Rue collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Projet Ado Communautaire en Travail de Rue pour ses 25 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.12 1214077018

CA21 13 0220

MOTION POUR LE 25E ANNIVERSAIRE DU CLUB D'ÂGE D'OR PARC DELORME.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE le Club d'âge d'or Parc Delorme, qui célèbre en 2021 son 25e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club d'âge d'or Parc Delorme est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour répondre aux besoins croissants de la population aînée en matière d'autonomie et de stimulation intellectuelle et physique;

CONSIDÉRANT QUE le Club d'âge d'or Parc Delorme collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Le 7 septembre 2021

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club d'âge d'or Parc Delorme pour ses 25 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.13 1214077019

CA21 13 0221

MOTION POUR LE 25E ANNIVERSAIRE DU COLLECTIF JEUNESSE DE SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif jeunesse de Saint-Léonard, qui célèbre en 2021 son 25e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif jeunesse de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en ayant pour mission de favoriser une prise de conscience chez les jeunes quant à leurs capacités et leurs responsabilités à intervenir au niveau de leurs conditions de vie;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif jeunesse de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Collectif jeunesse de Saint-Léonard pour ses 25 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.14 1214077020

CA21 13 0222

MOTION POUR LE 25E ANNIVERSAIRE DE LA MAISON DE LA FAMILLE DE SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;



CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille de Saint-Léonard, qui célèbre en 2021 son 25e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en ayant pour mission de faciliter l'intégration, la socialisation et l'amélioration de la qualité de vie des familles, par divers ateliers de formation et des services comme une halte-garderie, des bambineries et de l'aide aux devoirs et aux leçons;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à la Maison de la famille de Saint-Léonard pour ses 25 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.15 1214077021

CA21 13 0223

MOTION POUR LE 30E ANNIVERSAIRE DU CLUB TOASTMASTERS DE SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE le Club Toastmasters de Saint-Léonard, qui célèbre en 2021 son 30e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club Toastmasters de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement dans l'offre de services à la population léonardoise en matière de développement des compétences en communication, notamment en faisant la promotion de la confiance en soi, du leadership et de la prise de parole en public;

CONSIDÉRANT QUE le Club Toastmasters de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club Toastmasters de Saint-Léonard pour ses 30 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.16 1214077022

CA21 13 0224

MOTION POUR LE 40E ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION CATHOLIQUE CANADIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, l'événement de reconnaissance n'a pas pu avoir lieu;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation Catholique Canadienne pour le développement et la paix, qui célébrait en 2020 son 40e anniversaire à Montréal, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation Catholique Canadienne pour le développement et la paix à Montréal est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en agissant pour un monde plus juste, en sensibilisant la population canadienne aux causes de l'appauvrissement des peuples et en soutenant des initiatives dans des domaines comme l'agriculture, l'éducation, l'action communautaire, la consolidation de la paix et la défense des droits humains dans plus de 70 pays.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'Organisation Catholique Canadienne pour le développement et la paix à Montréal pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.17 1214077023

CA21 13 0225

MOTION POUR LE 40E ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION HAÏTIANO-CANADO-QUÉBÉCOISE D'AIDE AUX DÉMUNIS.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;



CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis, qui célèbre en 2021 son 40e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en aidant à l'intégration des Haïtiens dans la communauté, en participant au dialogue interculturel, en offrant des services de dépannage alimentaire et d'entretien ménager, en organisant des activités de loisirs pour les jeunes et les personnes âgées, en proposant des activités culturelles et en collaborant avec les autres organismes de Saint-Léonard;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.18 1214077024

CA21 13 0226

MOTION POUR LE 50E ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION DES ARTISANS DE LA SCULPTURE DE SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, l'événement de reconnaissance n'a pas pu avoir lieu;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Artisans de la Sculpture de Saint-Léonard, qui célébrait en 2020 son 50e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Artisans de la Sculpture de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en offrant des ateliers d'initiation à la sculpture sur bois et argile, des ateliers encadrés s'adaptant au rythme et à l'habileté de chacun selon leur niveau (débutant, intermédiaire ou avancé), ainsi que des ateliers de perfectionnement en technique de construction du visage et de l'anatomie humaine;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Artisans de la Sculpture de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'Association des Artisans de la Sculpture de Saint-Léonard pour ses 50 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.19 1214077025

CA21 13 0227

MOTION POUR LE 50E ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE-MONTRÉAL-RÉCOLLET.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Québec-France-Montréal-Récollet, qui célèbre en 2021 son 50e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Québec-France-Montréal-Récollet est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en offrant à ses membres de contribuer au développement de la relation d'amitié et de coopération privilégiée entre le Québec et la France dans les secteurs social et culturel et en tenant diverses activités pour mettre en valeur la langue française;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Québec-France-Montréal-Récollet collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'Association Québec-France-Montréal-Récollet pour ses 50 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.20 1214077026



CA21 13 0228

MOTION POUR LE 50E ANNIVERSAIRE DU CERCLE DU 3E ÂGE STE-ANGÈLE INC.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle du 3e âge Ste-Angèle inc. qui célèbre en 2021 son 50e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle du 3e âge Ste-Angèle inc. est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour répondre aux besoins croissants de la population âgée en matière d'autonomie et de stimulation intellectuelle et physique;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle du 3e âge Ste-Angèle inc. collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Cercle du 3e âge Ste-Angèle inc. pour ses 50 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.21 1214077027

CA21 13 0229

MOTION POUR LE 50E ANNIVERSAIRE DU CLUB DE PÉTANQUE LES CARREAUX DE SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer chaque année les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, décerne soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopte une motion de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE le Club de pétanque Les Carreaux de Saint-Léonard, qui célèbre en 2021 son 50e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club de pétanque Les Carreaux de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en offrant aux personnes adultes, dont plus particulièrement aux aînés, d'en apprendre les rudiments et de jouer à la pétanque;

CONSIDÉRANT QUE le Club de pétanque Les Carreaux de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'offrir des services complémentaires et essentiels à ce que l'arrondissement offre aux Léonardoises et aux Léonardois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Club de pétanque Les Carreaux de Saint-Léonard pour ses 50 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.22 1214077028

CA21 13 0230

OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2021 - PHASE II – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 102-180 – CONSTRUCTION VIATEK INC. – 856 229,12 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à CONSTRUCTION VIATEK INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le programme de réfection routière 2021 - Phase II, appel d'offres numéro 102-180, au montant maximal de 744 547,06 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 856 229,12 \$, soit 744 547,06 \$, le prix de la soumission, augmenté de 111 682,06 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1217902007

CA21 13 0231

OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE PEINTURE DE LA TOITURE DE TÔLE DU PAVILLON WILFRID-BASTIEN – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-231 – PEINTURE PLATINIUM INC. – 150 597,13 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à PEINTURE PLATINIUM INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de peinture de la toiture de tôle du pavillon Wilfrid-Bastien, appel d'offres numéro 300-231, au montant total de 136 906,48 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 150 597,13 \$, soit 136 906,48 \$, le prix de la soumission, augmenté de 13 690,65 \$, à titre de budget de contingences.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1212242002

CA21 13 0232

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JUILLET 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1215057009

CA21 13 0233

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JUILLET 2021.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1217335005

CA21 13 0234

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2268 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2268 intitulé : Règlement sur les nuisances, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.01 1213022011

CA21 13 0235

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-359 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À: A) AJOUTER DES DISPOSITIONS APPLICABLES À UN ABRI SAISONNIER POUR CLÔTURE DANS LES ZONES DONT L'AFFECTATION PRINCIPALE EST « INDUSTRIE (I) »; B) AJOUTER DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ENSEIGNES ANIMÉES.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 5 juillet 2021;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1886-359 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) ajouter des dispositions applicables à un abri saisonnier pour clôture dans les zones dont l'affectation principale est « Industrie (I) »; b) ajouter des dispositions applicables aux enseignes animées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1219000007

CA21 13 0236

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-360 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À: A) CRÉER LA ZONE COMMUNAUTAIRE P10-51 À MÊME LA ZONE HABITATION H10-16; B) ANNULER LA ZONE HABITATION H10-16; C) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCE C10-17.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 5 juillet 2021;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1886-360 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) créer la zone Communautaire P10-51 à même la zone Habitation H10-16; b) annuler la zone Habitation H10-16; c) modifier les usages autorisés dans la zone Commerce C10-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1214871004



CA21 13 0237

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-361 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE HABITATION H10-30.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 28 juillet 2021;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1886-361 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les usages autorisés dans la zone Habitation H10-30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1214871008

CA21 13 0238

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2257-2 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2021) (2257) AFIN DE MODIFIER, D'ABROGER ET D'AJOUTER DES TARIFS POUR LA BIBLIOTHÈQUE.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 5 juillet 2021;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2257-2 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (2257) afin de modifier, d'abroger et d'ajouter des tarifs pour la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1213022007

CA21 13 0239

AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE NUMÉRO 2144, O-23 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de septembre 2021 en pièce jointe au sommaire décisionnel numéro 1218717017 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-23 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de septembre 2021.

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1218717017

CA21 13 0240

FIXER LES HEURES DE FERMETURE DU PARC ERMANNOLA RICCIA.

ATTENDU l'article 5 du Règlement concernant les parcs et places publiques (1709);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite que le parc Ermanno-La Ricca ferme plus tôt afin de réduire les nuisances causées par le bruit et éviter les attroupements après 21 h.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De fixer les heures de fermeture du parc Ermanno-La Ricca de 21 h à 6 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1215021002



CA21 13 0241

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 1883-493 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 – 5710, RUE GEORGES-CORBEIL – LOT NUMÉRO 1 334 047 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT DE SAINT-LÉONARD EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 juillet 2021;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 17 août au 7 septembre 2021 inclusivement, relativement à cette demande;

ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder la demande de dérogations mineures numéro 1883-493 au Règlement de zonage numéro 1886, pour le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5710, rue Georges-Corbeil, lot numéro 1 334 047 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la marge latérale minimale de trois (3) mètres, applicable de l'autre côté d'un bâtiment principal occupé par l'usage habitation, exigée à la grille des usages et des normes pour la zone H10-29, soit réduite à 2,86 mètres;
- que la distance minimale de deux (2) mètres exigée entre une ligne latérale de terrain et une galerie faisant corps avec le bâtiment et située au premier étage, indiquée à l'article 6.1.2.1, paragraphe 9 a) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 1,76 mètre pour une galerie existante en cour et marge latérale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1219001007

CA21 13 0242

FIN DU PROCESSUS D'ADOPTION D'UNE RÉOLUTION – PROJET PARTICULIER PPCMOI 2021-02/C03-10 – 5255-5281, RUE JEAN-TALON – LOT NUMÉRO 1 123 289 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU QUE le 3 mai 2021, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution numéro CA21 13 0102 refusant la demande de projet particulier PPCMOI 2021-02/C03-10 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « clinique dentaire » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5255 à 5281, rue Jean-Talon, lot numéro 1 123 289 du cadastre du Québec, présentée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177);

ATTENDU QUE le 5 juillet 2021, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution numéro CA21 13 0178 abrogeant la résolution numéro CA21 13 0102 et adoptant le premier projet de résolution pour accorder le projet particulier PPCMOI 2021-02/C03-10;

Le 7 septembre 2021

ATTENDU QUE le projet particulier PPCMOI 2021-02/C03-10 est devenu caduc compte tenu qu'il n'y a plus de projet d'occupation d'un immeuble pour l'usage « clinique dentaire » au 5281, rue Jean-Talon Est puisque le locataire qui voulait exercer cet usage à cet endroit s'est relocalisé ailleurs (nouveau bâtiment construit au 5200, rue Jean-Talon Est), a demandé un certificat d'autorisation d'usage pour sa clinique dentaire, lequel a été délivré le 7 juillet 2021, et ce, de plein droit, et qu'en conséquence, il n'y a pas lieu d'autoriser un projet qui n'est plus.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De mettre fin au processus d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), d'une résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2021-02/C03-10 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « clinique dentaire » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5255 à 5281, rue Jean-Talon, lot numéro 1 123 289 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1219000010

CA21 13 0243

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE POUR LE MOIS DE JUIN 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1213304010



CA21 13 0244

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 32, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2021.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 7 septembre 2021